

El Khomri l'a rêvée...

L'annualisation du temps de travail pour les très petites entreprises de services à la personne

Un accord a été signé entre les fédérations patronales ainsi que les syndicats CFDT et CFTC en faveur de l'annualisation du temps de travail dans les très petites entreprises (TPE) de services à la personne.

Cet accord permet **l'annualisation du temps de travail sur la décision unilatérale de l'employeur** pour les salarié-es à temps plein comme à temps partiel.

Cela va permettre une plus grande flexibilité des horaires de travail (ainsi que la possibilité de modifier les plannings avec des délais de prévenances réduits jusqu'à une heure dans les cas d'urgence), mais aussi une moindre rémunération pour les salarié-es, dont le temps de travail était jusque là calculé au mois, quand ils et elles effectueront des heures supplémentaires ou complémentaires.

Un tel système, appliqué dans un des secteurs où la représentation syndicale n'existe pas dans l'entreprise, et où les travailleuses et travailleurs font partie des salarié-es les moins bien payé-es dans notre pays, est véritablement scandaleux. Il n'est pas justifié par une activité saisonnière mais avant tout par la volonté de payer moins et de faire travailler à la demande.

L'Union syndicale Solidaires est présente avec ses candidat-es aux élections **pour les très petites entreprises ou associations (les TPE-TPA) et particuliers employeur** pour faire entendre la voix de ceux et celles qui **souhaitent, comptent,** ou **entendent bien** défendre leurs droits et **faire barrage à ce type d'accords rétrogrades**.

Alors pour défendre mes droits, les faire avancer, je prends contact avec Solidaires.

Entre les 30 décembre et 13 janvier je vote Solidaires.

144 Bd de la Villette 75 019 Paris Téléphone 33 1 58 39 30 20 Télécopie 01 43 67 62 14 contact@solidaires.org www.solidaires.org

